COMMUNE DE LEMPDES SUR ALLAGNON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 OCTOBRE 2026 – 20 HEURES.

Date de la convocation : 15/10/2026
Date d'affichage : 15/10/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois d'octobre à 20 heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Lempdes sur Allagnon.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants : Mmes Marlène COIFFET-POISSON, Christelle VIGOUROUX-FANGUIN, Roseline VAISSE, Carole HEBRARD-RIVIERE et Marie RIVIERE.
Mrs Guy LONJON, Bernard MOREL, Pascal SOULIER, Mathias CIVADIER, Yoann DUPOUX et David AUGIER.
Absents, Excusés : Mmes Noëlle SADOUL qui a donné pouvoir à Roseline VAISSE et Chantal MESTRE qui a donné pouvoir à Pascal SOULIER, Mrs Philippe CUBIZOLLES qui a donné pouvoir à Mathias CIVADIER et Michel TARDY qui a donné pouvoir à Christelle VIGOUROUX-FANGUIN.
Secrétaire de séance : Mme Marlène COIFFET-POISSON.

N° 2026/63 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026.

Le Maire soumet au Conseil l'approbation du compte-rendu de la séance précédente, en date du 24 Septembre 2026. Approuvé à l'unanimité.

N° 2026/64 : DESIGNATION DU REPRENEUR DU CAMPING

Etant donné le courrier reçu en mairie des actuels gérants du camping sollicitant l'arrêt du contrat de Délégation de Service Public par affermage du Camping Municipal « Le Pont d'Allagnon » au 30 janvier 2027.

Après appels à candidatures, deux candidats ont répondu favorablement à un entretien avec le jury composé d'un représentant de Haute-Loire attractivité, d'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie, du premier adjoint et du Maire de la commune de Lempdes sur Allagnon.

Le choix du jury a été acté pour assurer, sur une période temporaire, l'exploitation du Camping.

Une convention d'occupation temporaire du Camping sera rédigée et co-signée par les deux parties.

N° 2026/65 : MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DE LA SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire expose aux membres présents que la commune a reçu une demande de la part du Rotary Club afin de pouvoir utiliser la salle polyvalente de Lempdes sur Allagnon le week-end du 3 avril 2027.

Cette association sollicite la gratuité de la salle polyvalente exceptionnellement, en effet tous les bénéfices de la manifestation seront reversés à une association pour aider les enfants malades.

Demande acceptée à l'unanimité.

N° 2026/66 : **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE.**

Délibération qui annule et remplace la délibération N° 2026/15 du 20/03/2026

Le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et du conseiller municipal délégué a été fixé et accepté selon la règlementation en vigueur à savoir : Indemnité du Maire : 27 % de l'indice brut 1027, Indemnité des Adjoints : 14 % de l'indice brut 1027 et Indemnité du Conseiller Délégué : 14 % de l'indice brut 1027.
Le Conseil, après en avoir délibéré et procédé au vote, accepte cette proposition à quatorze voix pour et une abstention.
Cette décision prendra effet à compter du 1er novembre 2026.

Fin de séance : 21h

Le Maire,
Guy LONJON